



**ARRETE N° 2023\_0844**

**ARRETE DE VOIRIE RUE ARISTIDE BRIAND**

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
- Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales n° L2211-1, L2213-1 et L2213-2,
- Vu le Code de la Route,
- Vu les travaux de création branchement eau en traversée de route à réaliser par l'entreprise SUEZ EAU FRANCE, domiciliée 213 rue du Christ 45200 Amilly, représentée par Madame Aurore DAVID, dans la rue Aristide Briand,
- Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des travailleurs présents sur le chantier,
- Considérant que ces travaux vont apporter des perturbations dans le trafic routier et qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement afin de prévenir tout danger

**ARRETONS**

**Article 1 :** A compter du 20 décembre 2023, et jusqu'au 20 janvier 2024, le stationnement et la circulation seront interdits dans la rue Aristide Briand, portion comprise entre le carrefour avec l'avenue de la Libération et le carrefour avec la rue du Parc.

**Article 2 :** Une déviation sera mise en place par l'entreprise SUEZ EAU FRANCE par la rue du Parc et l'avenue de la Libération dans les deux sens.

**Article 3 :** Les droits des riverains demeurent réservés en ce qui concerne l'accès à leur propriété.

**Article 4 :** L'interdiction mentionnée à l'article 1 ne s'applique pas aux véhicules de la Gendarmerie, de la Police Nationale et du Service des Secours et de Lutte contre l'Incendie.

**Article 5 :** L'entreprise SUEZ EAU FRANCE est chargée de mettre en place la signalisation nécessaire.

**Article 6 :** Mme le Maire de VILLEMANDEUR, M. le Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, Monsieur le Directeur de l'entreprise SUEZ EAU FRANCE, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 7 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le Commandant du Centre de Secours et de Lutte contre l'Incendie de MONTARGIS-VILLEMANDEUR, Madame la Responsable de la Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Président du SMIRTOM, M. le Président de l'AME, M. le Directeur de KEOLIS MONTARGIS, Transports ULYS, Transports DARBIER, Transports TRANSDEV de GIEN, M. le Directeur de l'entreprise SUEZ EAU FRANCE, M. le Directeur des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 29/11/2023

Le Maire,

Denise SERRANO



Date d'affichage : 29/11/2023



SUEZ Eau France

TSA 20001  
140 avenue Jean Lolive



93691 PANTIN CEDEX  
France

Tel :  
2348029706.234801DAC02.02@captidec.fr

Fax :

Réf. Protys : 2348029706.234801DAC02

N° affaire : 61-3400087

VILLEMANDEUR DAC  
45700 VILLEMANDEUR  
France

Courriel : [urbanisme@mairie-villemandeur.fr](mailto:urbanisme@mairie-villemandeur.fr)  
Tel : +33238071688  
Fax :

Objet : Demande d'Arrêté de police de circulation (Cerfa n°14024\*01)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de nos prochains travaux, veuillez trouver jointe à ce courrier une Demande d'Arrêté de police de circulation.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande.

Important : Merci de notifier dans votre retour la référence Protys.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Fait à : PANTIN CEDEX  
Le : 28/11/2023  
Signataire : DAVID Aurore

(Accompagnement\_V5.10\_1.02)



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
des transports

## Demande d'arrêté de police de circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024\*01

### Gestionnaires des réseaux routiers

**Le demandeur**    Particulier     Service public     Maître d'oeuvre ou conducteur d'opération     Entreprise

Dénomination : SUEZ Eau France

Adresse : Centre-Val de Loire 213 rue du Christ BP 220

Code postal : 45200    Localité : AMILLY    Pays : France

Nom contact : CVDL-R-MONTARGIS    Prénom contact : \_\_\_\_\_

Téléphone : 244212201    Indicatif pays : +33

Fax : \_\_\_\_\_    Indicatif pays : \_\_\_\_\_

Courriel : 2348029706.234801DAC02.02@captidec.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Dénomination : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_    Localité : \_\_\_\_\_    Pays : \_\_\_\_\_

Nom contact : \_\_\_\_\_    Prénom contact : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_    Indicatif pays : \_\_\_\_\_

Fax : \_\_\_\_\_    Indicatif pays : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

#### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° \_\_\_\_\_ Route nationale n° \_\_\_\_\_ Route départementale n° \_\_\_\_\_ Voie communale n° \_\_\_\_\_

Hors agglomération     En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : \_\_\_\_\_ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : \_\_\_\_\_

Adresse Numéro : 9    Nom de la voie : RUE ARISTIDE BRIAND

Code postal : 45700    Localité : VILLEMANDEUR

#### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence : \_\_\_\_\_

Description des travaux : Création branchement eau en traversée de route

Date prévue de début des travaux : 20/12/2023    Durée des travaux (en jours calendaires) : 5

#### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 30    Date de début de réglementation 20/12/2023

Restriction sur section courante     Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné :    Deux sens de circulation     Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants     Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores     Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)     Empiètement sur chaussée     Largeur de voie maintenue \_\_\_\_\_

Suppression de voie     Nombre de voie(s) supprimée(s) \_\_\_\_\_

(DAC P1\_V5\_v1.02)

Interdiction de :

|   |  |   |
|---|--|---|
| <b>Circuler</b>                           | <b>Stationner</b>                                    | <b>Dépasser</b>                           |
| véhicules légers <input type="checkbox"/> | véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/> | véhicules légers <input type="checkbox"/> |
| poids lourds <input type="checkbox"/>     | poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>     | poids lourds <input type="checkbox"/>     |

Vitesse limitée à : \_\_\_\_\_ km/h  
 Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

Autres prescriptions :  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

**La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :**

Le demandeur  Une entreprise

Dénomination : SUEZ Eau France

Adresse : Centre-Val de Loire 213 rue du Christ BP 220

Code postal : 45200 Localité : AMILLY Pays : France

Nom contact : CVDL-R-MONTARGIS Prénom contact : \_\_\_\_\_

Téléphone : 244212201 Indicateur pays : +33

Fax : \_\_\_\_\_ Indicateur pays : \_\_\_\_\_

Courriel : visio-gdo-ordo@suez.com

**Pièces jointes à la demande**

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies  Numéro d'affaire : 61-3400087

Fait à : PANTIN CEDEX Le : 28/11/2023

Nom : DAVID Prénom : Aurore Qualité : \_\_\_\_\_

(DAC\_P2\_V5\_v1.02)

# Plan détaillé

Numéro de consultation de la déclaration liée : 2023112801051P



Coordonnées (Lambert 93) du centre de la commune saisie :

677248.1771133424

6765674.315187908

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones :

2,69457731588650 47,99113229745444  
2,69492063864040 47,99132975330519  
2,69526932581234 47,99103177418570  
2,69519958837795 47,99082354679177  
2,69457731588650 47,99113229745444



